

Initiative populaire fédérale « Oui à des rentes pérennes et équitables (initiative générations) »

Publiée dans la Feuille fédérale le 07.09.2021

Les citoyennes et les citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art.68s), que

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

Art. 112, al. 2, let. e

<sup>2</sup> Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

- e. l'âge de référence (âge ordinaire de la retraite) est adapté périodiquement ; le critère déterminant est l'évolution de l'espérance de vie.

Art. 113, al. 2, let. f à i

<sup>2</sup> Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

- f. les rentes de vieillesse sont financées par le système de capitalisation ; une redistribution contraire à ce système est évitée ; ainsi, les retraités et les personnes actives partagent une responsabilité vis-à-vis des générations futures ;
- g. les rentes expectatives et les rentes en cours sont périodiquement adaptées en fonction du rendement des placements, du pouvoir d'achat et de l'espérance de vie ; le critère déterminant est la situation financière des institutions de prévoyance ;
- h. l'âge de référence (âge ordinaire de la retraite) est adapté périodiquement ; le critère déterminant est l'évolution de l'espérance de vie ;
- i. les personnes exerçant une activité à temps partiel ne sont pas désavantagées.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postal	Commune politique			
Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)		Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						

**Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 07.03.2023**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote :

**Josef Bachmann**, Steinberggasse 54, 8400 Winterthur, **Chantal Bachmann**, Reservoirstrasse 25, 8442 Hettlingen, **Leroy Bächtold**, Blumenweg 12, 8008 Zürich, **Othmar Baumann**, Rebhaldenstrasse 2, 8303 Bassersdorf, **Virginie Cavalli**, Chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne, **Mike Egger**, Wislistrasse 1c, 9442 Berneck, **Patrick Eugster**, Schlosshofstrasse 19, 8400 Winterthur, **Andreas Gerber**, Flühbach 374, 3537 Eggwil, **Heinz Hartmann**, Mugerematt 5, 6330 Cham, **Tanja Haller**, Konsumstrasse 1, 4104 Oberwil, **Margot Hausammann**, Bühlwiesenstrasse 17, 8052 Zürich, **Lukas-Fritz Hüppin**, alte Mühle 19, 8855 Wangen, **Michael Krähenbühl**, Moosstrasse 26A, 3302 Moosseedorf, **Samuel Lütolf**, Riedappel 8, 6403 Küssnacht am Rigi, **Eve Moser**, Ufmattenstrasse 12, 8303 Bassersdorf, **Melanie Racine**, Industriestrasse 34, 4528 Zuchwil, **Fulvio Pelli**, Via F. Pelli 10, 6900 Lugano, **Ulrich Renz**, Sonnenbergstrasse 7, 8400 Winterthur, **Noémie Roten**, Langackerstrasse 68, 8057 Zürich, **Peter Ruch**, Kelmattstrasse 14, 6403 Küssnacht am Rigi, **Alain Schwald**, Lettenstrasse 31, 8037 Zürich, **Rudolf Staehelin**, Chemin des Rannaux 15, 1297 Founex, **Vera Stanek**, Seuzacherstrasse 78, 8400 Winterthur, **Walter Steurer**, Loorenstrasse 60, 8053 Zürich, **David Trachsel**, Urs Graf-Strasse 11, 4052 Basel, **Thomas Weibel**, Kottenrainweg 7, 8810 Horgen, **Veronica Weisser**, Bachtelstrasse 20, 8808 Pfäffikon

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: \_\_\_\_\_ Signature manuscrite: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez la renvoyer le plus vite possible avant le 31.01 2023 au :

**GenerationenInitiative, Postfach 2513, 8401 Winterthur**

Des listes de signatures supplémentaires peuvent être obtenues auprès de : [www.generationeninitiative.ch](http://www.generationeninitiative.ch).

GenerationenInitiative IBAN: CH15 0025 7257 1387 9601 V, UBS 8400 Winterthur

Sceau: